

sources financières, de ses rouages et des fonds qui appartiennent au public pour mettre les gens en condition et leur faire accepter ses idées?

Monsieur l'Orateur, Votre Honneur va peut-être trouver que mon intervention prend la forme d'un grief ou d'une plainte—je m'excuse de vous prêter cette pensée, mais il me semble que c'est souvent ainsi que vous interprétez la question de privilège que peuvent poser les députés. Toutefois puis-je signaler qu'il s'agit d'autre chose. Oui, que le gouvernement utilise ainsi les fonds des contribuables est un motif de grief. Oui, il y a lieu de se plaindre que l'argent des contribuables serve à un plaidoyer unilatéral. Mais ici, le gouvernement a été plus loin encore. Il nous a demandé, à nous participants à ce caucus—et je crois qu'on en a demandé autant aux autres caucus—de nous associer à ces manœuvres. Le gouvernement nous a demandé d'être complices de ces malversations.

• (2.10 p.m.)

Le gouvernement nous a demandé de donner notre bénédiction à sa tournée canadienne de projection de diapositives. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que c'est un affront au Parlement et un abus des privilèges parlementaires. Il faudrait donc, à mon avis, étudier toute la question.

Mais peut-être ces diapositives en couleurs, pour reprendre le cliché, ne sont-elles que la partie supérieure de l'iceberg, c'est-à-dire les faits déjà connus.

Combien d'autres actions sont tenues secrètes? Combien d'agences de publicité ont été mobilisées? Combien de deniers publics ont été utilisés pour promouvoir des propositions du gouvernement, que le Parlement n'avait pas encore entérinées? On devrait renvoyer la question, d'après moi, au comité permanent des privilèges et des élections, en le priant de trancher la question dans un sens ou dans l'autre. Il devrait déterminer pourquoi on a agi avant d'avoir consulté le Parlement. Il devrait aussi chercher à savoir le montant des affectations relatives aux propositions prises globalement.

Je sou mets ce point très sérieusement à Votre Honneur comme une question qui concerne les privilèges parlementaires. Mon honorable ami, le président du Conseil privé rit. Tout allait très bien vendredi dernier, alors qu'il était absent. J'espère qu'il ne sera pas ici vendredi prochain, et que nous pourrions ainsi abattre une bonne somme de travail.

Des voix: Bravo!

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mes amis d'en face ne voient pas combien ils nous rapprochent de 1984 en avançant de telles idées et en utilisant l'argent du peuple pour l'amener à accepter les idées que le gouvernement veut le voir accepter. J'estime, monsieur l'Orateur, que ceci est vrai, que l'idée soit bonne, mauvaise, ou entre les deux.

Je le répète, si Votre Honneur est enclin à y voir à première vue, qu'il s'agit bien là d'un grief ou d'une plainte, je lui demanderais de réfléchir un peu plus pour se rendre compte que nous autres, à titre de députés, n'avons pas été consultés là-dessus, mais qu'on nous demande si nous aimerions que ces diapositives soient montrées dans tous le pays. Même si nous n'avons nulle intention de le faire, on nous demande de nous prêter à cette malversation. Je n'ai pas dit crime, mais simplement malversation. On nous demande d'endosser une chose qu'il ne faudrait pas faire. Bien entendu, ces jours derniers, d'aucuns se sont plaints de documents qu'on distribuait là-bas. On essaie peut-être ainsi de calmer ces gens.

Si la note avait été payée par le parti libéral, nous ne dirions rien. Si elle a été payée avec des fonds publics, nous nous élevons énergiquement contre l'insulte qu'on fait aux députés en nous demandant de s'associer à cette malversation. En conséquence, monsieur l'Orateur, si Votre Honneur veut bien reconnaître que, de prime abord, cela semble un cas bien fondé de violation de privilège, je suis prêt à présenter la motion suivante:

Que la mesure du ministre des Finances par laquelle il demande aux députés de faire usage de documentation de propagande fournie par le gouvernement aux frais du public, sans consultation avant la production de ladite documentation, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections, et que ledit comité soit autorisé à faire une enquête sur le montant total de l'argent dépensé pour la campagne de propagande du gouvernement à l'appui de ses propositions de réforme fiscale.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, d'après le député de Winnipeg-Nord-Centre, le peuple canadien ne devrait pas avoir le droit d'étudier la réforme fiscale avant qu'elle n'ait force de loi.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Benson: Lorsqu'il parle de préparation de diapositives peut-être devrait-il parler de l'impression du Livre blanc et dire que nous devrions avoir à l'avenir un type de gouvernement qui ne recourt pas à la démocratie de participation, qui n'informe pas le peuple de ses intentions...

Des voix: Bravo!